



**Réflexion sur la souveraineté en Afrique à partir de Kwame  
Nkrumah et Cheikh Anta Diop**

**Reflection on sovereignty in Africa from Kwame Nkrumah's and  
Cheikh Anta Diop's perspective**

**ASSEU Mafa Georges**

Enseignant-chercheur

Maitre-assistant en Philosophie

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Cocody)

Côte d'Ivoire

**DRAMANE Kokoré Koffi**

Enseignant-chercheur

Assistant en Philosophie

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Cocody)

Côte d'Ivoire

**Date de soumission :** 23/06/2024

**Date d'acceptation :** 25/08/2024

**Pour citer cet article :**

ASSEU M. G. & DRAMANE K. K. (2024) « Réflexion sur la souveraineté en Afrique à partir de Kwame Nkrumah et Cheikh Anta Diop », Revue Internationale du chercheur « Volume 5 : Numéro 3 » pp : 816-836



## Résumé

La situation de dépendance de l'Afrique vis-à-vis des chaînes et des paradigmes occidentaux est une réalité indéniable. Elle prend le sens d'une philosophie de la domination parce qu'elle se manifeste dans toutes les dimensions de sa vie politique, sociale, économique, culturelle et militaire. En ce sens, l'indépendance dont elle croit pouvoir se nourrir, relève de la pure illusion ou de la facticité. Cette configuration traduit l'état d'un espace qui non seulement est loin d'être maître de ses initiatives, mais est également pris dans les rets de l'impérialisme. Pour toutes ces raisons, la recherche de modèle alternatif porte à penser à deux illustres penseurs que sont Kwame Nkrumah et Cheikh Anta Diop. Ils donnent aux Africains la possibilité de penser leur devenir sous l'angle de la responsabilité. Leurs philosophies constituent des lieux à explorer et à expérimenter dans le sens d'une Afrique digne et souveraine parce qu'elles s'ouvrent sous l'angle de la liberté politique ainsi que de la libération économique, militaire et culturelle. Cette réflexion est alors conduite pour répondre à cette problématique : comment les analyses de Nkrumah et de Diop peuvent-elles contribuer à penser la quête de la souveraineté ? Elle a pour objectif de démontrer l'actualité de la pensée des deux philosophes dans le contexte de la mondialisation.

**Mots clés** : État ; Indépendance ; Mondialisation ; Souveraineté ; Unité.

## Abstract

Africa's dependence on Western chains and paradigms is an undeniable reality. It takes on the meaning of a philosophy of domination, because it is apparent in every dimension of its political, social, economic, cultural and military life. In this sense, the independence it believes, can nurture, is pure illusion or facticity. This configuration reflects the state of an area, which is not only far from being master of its own initiatives, but is also caught in the clutches of imperialism. For all those reasons, the search for an alternative model brings to mind two illustrious thinkers: Kwame Nkrumah and Cheikh Anta Diop. They give Africans the opportunity to think about their future in terms of responsibility. Their philosophies constitute locations to be explored and experimented with in the direction of a dignified and sovereign Africa, because they open up from the angle of political freedom as well as economic, military and cultural liberation. This reflection is then conducted to respond to this issue : how can Nkrumah's and Diop's analyses contribute to thinking about the quest for sovereignty ? It aims to demonstrate the topicality of the thinking of both philosophers in the context of globalization.

**Keywords** : State ; Independence ; Globalization ; Sovereignty ; Unity.



## Introduction

La question de la souveraineté est une donnée essentielle des États parce qu'elle leur donne le moyen de décider d'eux-mêmes sans la tutelle d'un tiers. Si cette jouissance pleine et entière de cette prérogative ou de cette liberté est vécue dans sa pratique et son accomplissement par certains États occidentaux, cela n'est nullement le cas des pays africains encore plongés dans les rets du néocolonialisme et de la philosophie de la domination. La souveraineté des États africains est, comme le signifie Bamaze N'Gani (2024 : 1004), « reconnue en droit mais vidée cependant de sa substance dans les faits ». Les philosophies de Kwame Nkrumah et de Cheikh Anta Diop apportent la lumière sur ce concept et constituent des chemins à explorer parce qu'elles portent le sens d'un idéal à espérer et d'un futur à bâtir. La pédagogie de l'union et de l'unité qu'ils instillent puis la mutualisation des ressources et des intelligences de chaque pays qu'ils encouragent peuvent constituer une voie de salut pour l'Afrique en quête de souveraineté. Notre réflexion est conduite par la problématique suivante : comment les analyses de Nkrumah et de Diop peuvent-elles contribuer à penser la quête de la souveraineté ? L'objectif principal est de démontrer l'actualité des pensées de Nkrumah et de Diop dans le contexte de la souveraineté des États africains. Nous faisons usage de la méthodologie analytique associée au comparatisme. Cette méthodologie permettra de réfléchir sur la souveraineté par l'analyse des concepts qui lui sont connexes tout en mettant en dialogue Nkrumah et Diop. Le cadre théorique est la philosophie des relations internationales et la philosophie du développement. Cette réflexion se subdivise en trois axes. Le premier a pour intitulé : « La souveraineté en sursis après les indépendances ». Le deuxième axe a pour titre : « Nkrumah et Diop, des penseurs avant-gardistes de la perte de la souveraineté ». Le troisième axe a pour mention : « L'unité africaine selon Nkrumah et Diop, le moyen de reconquête de la souveraineté ».

### 1. La souveraineté en sursis après les indépendances

#### 1.1. Écart conceptuel entre souveraineté et indépendance

L'évocation du concept de souveraineté dans le champ politique n'est jamais sans rappeler celui d'indépendance. On pourrait même dire que la souveraineté et l'indépendance sont interchangeables. En effet, un État souverain est avant tout indépendant. Cela laisse entendre que la souveraineté d'un État implique nécessairement une situation d'indépendance. Par définition, l'indépendance désigne la situation d'une personne ou d'une collectivité qui dispose d'elle-même. Assouman Bamba précise que « le mot indépendance s'entend comme le fait de



pouvoir disposer de soi, de ne dépendre que de soi-même tout en étant cependant en interdépendance avec les autres » (Bamba, 2013 : 47). Considéré ce sens dans le champ de la politique internationale, l'indépendance indique la situation d'une entité politique en relation avec d'autres sans être à la merci d'une quelconque autorité. L'indépendance présuppose alors un rapport à l'altérité.

Dans le contexte africain où l'indépendance est le résultat de luttes anticoloniales, ce rapport à l'altérité commence avec la reconnaissance par la puissance colonisatrice de l'indépendance du peuple colonisé. En reconnaissant l'indépendance d'un peuple qu'elle colonisait à travers une déclaration officielle, la puissance colonisatrice admet être en relation avec une collectivité humaine constituée en État tout comme elle. Dès lors, le rapport à l'altérité que présuppose l'indépendance est déterminé par la reconnaissance de l'indépendance d'un État par un autre État. En 1960, année marquant l'accession à l'indépendance de plusieurs États africains, les Nations Unies ont adopté la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960 appelant à reconnaître l'indépendance des peuples encore colonisés afin qu'ils participent aux relations internationales. Cette résolution dénommée *Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux* « proclame solennellement la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ». Ainsi, la proclamation des indépendances à l'issue des luttes anticoloniales marquera le début de l'existence des États africains dans les relations interétatiques.

Nous pouvons donc en déduire que c'est en étant reconnu par d'autres comme indépendant qu'un État est admis dans les relations internationales. Plus fondamentalement, l'acte de reconnaissance consacre l'existence d'un État sur le plan international. Reconnaître un État, c'est attester son existence en tant qu'État avec qui avoir des relations. Axel Honneth, l'héritier contemporain de l'école de Francfort, fait remarquer que le droit international confère un caractère juridique à cet acte de reconnaissance d'un État par d'autres. « En droit international, une communauté organisée politiquement n'accède à l'existence juridique que si elle est juridiquement "reconnue" comme un "État" par d'autres États, eux-mêmes déjà reconnus par la communauté internationale » (Honneth, 2012 : 31). Étant l'ensemble du système juridique qui régit les relations entre États, le droit international est le produit des États déjà reconnus comme membres de la communauté internationale. Alors, les États africains, nés des indépendances, sont des tard-venus dans la communauté internationale où ils sont reçus désormais comme de nouveaux acteurs des relations internationales.



Cela dit, l'indépendance représente la situation qui fait des États, des acteurs dans les relations internationales. Dans le domaine des relations internationales, un acteur est une entité qui agit au-delà des frontières d'un État. Dans ce sens, tout État constitué est systématiquement un acteur puisque, comme nous l'avons noté précédemment, son existence implique une interaction avec d'autres États. Comme l'indique l'étymologie latine *actor* qui désigne l'interprète d'un personnage en théâtre, l'acteur joue un rôle. Et, ce rôle peut lui être attribué, voire imposé. Suivant cette logique, nous pouvons dire qu'un État est un acteur dans les relations internationales en raison qu'il y joue un rôle qui pourrait lui être attribué ou imposé renvoyant à la cession ou perte de sa personnalité juridique.

Pour exprimer sa personnalité juridique sur la scène internationale, l'État ne se contente pas de son statut d'acteur dans les rapports interétatiques, surtout quand il est confiné à un rôle secondaire. Mais il y prend part aussi en tant que sujet du droit international. L'État est une personnalité juridique en ce qu'il est titulaire de droits et d'obligations dans ses rapports avec les autres. C'est d'ailleurs ce que Michel-Cyr Djiena Wembou et Daouda Fall nous expliquent en ces termes : « affirmer que l'État jouit de la personnalité juridique internationale, cela revient à dire que l'État a la capacité de recevoir des droits et de contracter des obligations en droit international. L'État est donc un sujet originaire et principal du droit international » (Djiena Wembou & Fall 2017 : 118). En tant que sujet de droit international, l'État peut exercer des compétences qui définissent sa qualité d'entité souveraine. Il a les compétences législatives, administratives et juridictionnelles sur son territoire ainsi que celles relatives à la diplomatie et à la politique étrangère qu'il manifeste pour faire prévaloir sa qualité de souverain.

En ce sens, la souveraineté est la qualité de l'État qui est à mesure d'exercer les compétences caractéristiques à son existence sur la scène internationale au même titre que tout autre État. De ce point de vue, nous pouvons entendre la souveraineté dans la perspective des relations internationales comme la qualité que les États ont également en partage procédant de leur statut de sujet de droit international. Apollinaire Joachim Kyélem de Tambèla dira à cet effet que « la souveraineté apparaît comme la source des compétences que l'État tient du droit international. Elle reste l'attribut fondamental de l'État » (Kyélem de Tambèla, 2007 : 13). Étant le propre de tout État, la souveraineté détermine l'égalité dans les rapports interétatiques. Elle est de ce fait l'attribut qui signifie qu'un État ne peut être soumis à un autre.

Ainsi, tout comme l'indépendance, la souveraineté traduit la capacité pour un État d'être le maître de lui-même sans être sous une quelconque influence. En tant que qualité propre à un État lui conférant des compétences égales aux autres, la souveraineté présuppose



l'indépendance qui marque la reconnaissance d'un État comme tel. En effet, bien qu'étant la qualité propre à l'État, la souveraineté ne détermine pas l'État mais celui-ci est la condition de celle-là. « Pour savoir si un État est une réalité, il ne serait pas possible de rechercher la souveraineté car, sans avoir au préalable circonscrit l'État, nulle souveraineté ne saurait être observée », explique Barraud (2017 : 15). L'indépendance qui est la situation qui marque l'existence d'un État est donc la condition de possibilité de la souveraineté.

Cela révèle que la souveraineté n'est pas un acquis avec l'accession à l'indépendance. Certes tout État constitué parce que reconnu comme indépendant est par définition souverain, mais n'exprime pas nécessairement sa qualité d'État souverain. La souveraineté étant présupposée par l'indépendance, elle devient effective par l'exercice des compétences qu'elle confère. Dès lors, il y a un écart entre la qualité de souverain qu'un État acquiert parce qu'il est une entité politique indépendante et l'exercice de la souveraineté consistant à exprimer les compétences que lui reconnaît le droit international. Un tel écart indique que l'indépendance n'est pas une fin en soi notamment pour des peuples qui luttent pour leur libération. L'exercice de la souveraineté constitue l'objectif à réaliser à la suite de l'indépendance.

## **1.2. De l'indépendance à la souveraineté : une autre lutte**

Pour les peuples africains qui ont été soumis à la domination coloniale, l'accession à l'indépendance est censée les rendre souverains. Étant le résultat des luttes de décolonisation, l'indépendance est supposée susciter des changements dans les structures politiques, juridiques et socioéconomiques héritées de l'administration coloniale. Toutefois, il convient de noter que la colonisation fut « un processus de désintégration et de réintégration de l'espace africain » comme le souligne Ekanza (2006 : 605). La désintégration procédant par la traite négrière et la balkanisation du continent contribua à déstructurer les systèmes politiques africains ; et la réintégration consistant en la mise en place de l'administration coloniale permit l'instauration du système colonial dans l'espace social africain. Ainsi, la colonisation a été implantée comme un système social dont l'abolition effective exige, au-delà de l'accession à l'indépendance, une transformation structurelle.

Il se trouve donc que la transformation structurelle des sociétés est la finalité des luttes de libération des peuples. C'est fort de cela que pour des penseurs de libération de l'Afrique comme Kwame Nkrumah et Cheikh Anta Diop, l'indépendance est une étape nécessaire dans le processus d'émancipation qui vise à terme le développement socio-économique du continent. Nous pouvons lire à cet effet le propos de Nkrumah à ce sujet : « (...) bien qu'elle soit précieuse



par elle-même, l'indépendance politique n'est malgré tout qu'un moyen en vue de la totale rédemption et réalisation du peuple » (Nkrumah, 1976 : 128). Tout en soulignant l'importance de l'indépendance dans le processus de libération de l'Afrique, le leader ghanéen attire l'attention sur la différence entre celle-ci et la souveraineté.

Pour Nkrumah, disposer du pouvoir politique comme le permet l'indépendance ne signifie pas avoir le contrôle dans la gestion de ce pouvoir consistant à exercer la souveraineté. L'indépendance, acquise au moyen de la lutte contre les colonisateurs, nécessite la mise en place d'une constitution devant permettre le contrôle effectif des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire par les peuples au détriment des ex-colonisateurs. Dans *L'Afrique doit s'unir*, au chapitre VII consacré à la question "Comment pouvons-nous obtenir la souveraineté ?", il montre l'importance de la constitution dans sa conception de la souveraineté en déplorant le fait que l'Angleterre concède l'indépendance de la Gold Coast devenue Ghana par l'imposition de la constitution au nouvel État.

Les peuples indépendants, libres et souverains font leur propre constitution. Bien que le Ghana ait obtenu ce que l'on appela « l'indépendance totale » le 6 mars 1957, la constitution contenait certains articles qu'on nous avait imposés et qui, limitant le plein usage de notre liberté, étaient un affront à notre souveraineté, une entrave à notre développement (Nkrumah, 1994 : 80).

En tant que loi fondamentale constitutive d'un État, l'établissement de la constitution par le peuple indépendant sans aucune imposition de l'ancienne puissance colonisatrice, selon Nkrumah, est une disposition préalable d'expression de la souveraineté. En ce sens, l'*Osagyéfô* entend la souveraineté comme l'appropriation de l'initiative politique de l'organisation de la société dont l'acte inaugural est la mise en œuvre d'une constitution. Dans des conditions similaires à celle du Ghana où la constitution comporte des articles imposés par l'ancienne puissance colonisatrice, l'indépendance permettant de disposer du pouvoir politique n'est pas gage d'exercice de la souveraineté. C'est dire qu'un tel État est reconnu indépendant mais « jouit d'un semblant de souveraineté » (Nkrumah, 1994 : 84). Dans ce cas, la "véritable" souveraineté exige une autre lutte à mener à partir de l'acquis de l'indépendance politique.

À l'instar de Nkrumah, Cheikh Anta Diop ne considère pas l'indépendance comme la finalité des luttes de libération. Déjà, avant l'accession à l'indépendance des États africains, Diop, encore étudiant et militant du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) dont il fut le secrétaire général des étudiants de 1950 à 1953, s'intéresse aux questions qui seront subséquentes à la décolonisation. En 1948, dans la revue *Le Musée vivant*, la préoccupation de Diop consistait en cette interrogation qui constitue l'intitulé de l'un de ses articles publiés en



tant qu'étudiant : « Quand pourra-t-on parler d'une renaissance africaine ? »<sup>1</sup>. Alors que les peuples étaient déterminés à conquérir l'indépendance, Diop, estimant que celle-ci était inéluctable, trouve urgent de penser les conditions de réalisation de la renaissance africaine. Cela traduit que tout comme Nkrumah, l'indépendance est, pour lui, un moyen nécessaire en vue de la renaissance c'est-à-dire la reconstruction des sociétés à l'initiative des peuples « dans une perspective d'autonomie des normes, des valeurs, des intérêts et des priorités qui président à leur action dans le monde » (Do-Nascimento, 2020 : 150).

En ce sens, la lutte de libération ne s'arrête pas à la conquête de l'indépendance par le recouvrement d'un territoire qui fut une possession coloniale. Pour le théoricien et homme politique sénégalais, la lutte de libération se parachève avec la réappropriation de la capacité des peuples à produire les conditions matérielles et immatérielles de leur propre existence. En effet, Diop analyse la colonisation comme une pratique de la domination qui détermine les colonisés dans une dépendance globale parce que se rapportant à tous les domaines de l'organisation sociale notamment politique, économique, culturel, spirituel, scientifique, technique, etc. La colonisation est ainsi mise en œuvre comme un système social qui structure la société dont la forme d'expression idéologique est le colonialisme.

En tant qu'idéologie, le colonialisme légitime la pratique de la colonisation dans le but de la perpétuer. C'est pourquoi Diop décrit le colonialisme en des termes métaphoriques comme « une herbe vivace qui, à mesure que le sol se dessèche, pousse des racines de plus en plus profondes pour garder contact avec les couches nourricières » (Diop, 1990 : 68). Pour venir à bout du colonialisme qui sous-tend la pratique coloniale, il préconise une refonte de la société qui sera suscitée par « la prise de conscience de tous les Africains de l'Afrique noire » (Diop, 1990 : 45) pour contrôler effectivement tous les aspects de la vie sociale, renvoyant à l'exercice de la souveraineté désigné dans le vocabulaire de Diop par « indépendance nationale ».

Diop utilise le vocable d'indépendance nationale dans une double acception. D'une part, il désigne la réappropriation de l'espace politique permettant de participer aux relations internationales. D'autre part, c'est l'aptitude des peuples à l'initiative historique en exerçant toutes les compétences conférées à un État indépendant. Privilégiant le second sens de l'indépendance nationale, « (...) on peut donc dire que Diop envisage l'indépendance nationale comme un projet de reconquête d'une souveraineté globale », pour pasticher Do-Nascimento (2020 : 52). Il apparaît que la souveraineté telle qu'elle transparaît dans l'acception diopienne

---

<sup>1</sup> Voir Cheikh Anta Diop, *Alerte sous les Tropiques, Articles 1946-1960. Culture et développement en Afrique Noire*, Paris, Présence Africaine, 1990, p. 33-44.



de l'indépendance nationale s'assimile à la conception nkrumahienne de la souveraineté entendue comme la qualité des peuples indépendants à prendre entièrement l'initiative de l'organisation de leur existence sans aucune influence d'une quelconque puissance étrangère. Ces deux penseurs qui ont été des artisans des indépendances en Afrique ont attiré l'attention des peuples sur la nécessité de reconquérir leur souveraineté. Cette posture avant-gardiste est-elle pertinente aujourd'hui alors que les États africains, dans leur majorité, sont reconnus indépendants depuis au moins 60 ans ?

## **2. Nkrumah et Diop, des penseurs avant-gardistes de la perte de la souveraineté**

### **2.1. La situation de dominé des États africains dans la mondialisation**

Nkrumah et Diop ont élaboré leurs réflexions politiques pour la libération de l'Afrique dans le contexte des luttes de décolonisation. Cependant, le continent, jadis soumis à l'administration coloniale par des pays européens comme la France, la Grande-Bretagne, le Portugal, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, etc., est aujourd'hui constitué d'États qui ne sont plus des colonies de ces pays cités. Les 54 États qui composent l'Afrique participent ainsi aux relations internationales. Ces relations s'inscrivent dans un contexte de mondialisation. « Par mondialisation, j'entends une série de mutations dans l'économie internationale qui tendent à créer un seul marché mondial pour les biens et les services, le travail et le capital », nous confie Berger (2003 : 6). À travers cette définition, nous notons que la mondialisation institue un système de marché mondial qui lie les États et les individus dans des rapports d'échanges reposant sur l'interdépendance. Elle est à l'origine de mutations sociales en favorisant l'ouverture des sociétés les unes aux autres à travers l'intensification des échanges économiques et l'intégration des sociétés au marché mondial.

Dans le but d'organiser les rapports d'échanges dans le marché mondial, la mondialisation reflète un ordre économique et politique qui structure les relations internationales. Les institutions comme l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le Fonds Monétaire International (FMI), l'Organisation des Nations Unies (ONU), etc. sont autant d'instruments constitutifs de l'ordre économique et politique caractéristiques de la mondialisation. L'établissement de ces institutions répond au besoin d'assurer des relations pacifiques et harmonieuses entre les acteurs des relations internationales. Or, le marché mondial qui constitue la mondialisation est l'expression du capitalisme. En ce sens, l'établissement d'institutions internationales en vue de relations pacifiques et harmonieuses dans la mondialisation vise une gouvernance centralisée fondée sur le système capitaliste. C'est pourquoi dans *L'empire du*



*chaos*, Samir Amin fait savoir que la mondialisation « amorcée il y a cinq siècles avec la conquête de l'Amérique, puis l'universalisme des Lumières » (Amin, 1991 : 5) correspond, en réalité, à l'expansion mondiale du capitalisme.

Il ressort que la mondialisation consacre le triomphe du capitalisme qui est un système économique et social fondé sur la propriété privée et la liberté de concurrence. C'est depuis la chute du mur de Berlin en 1989 marquant la fin de la guerre froide que l'économie du marché prônée par le capitalisme s'est imposée au reste du monde, surpassant le modèle économique communiste antithétique au principe de propriété privée. Selon l'analyse critique de Karl Marx et Friedrich Engels, le capitalisme est un mode de production qui favorise ceux qui détiennent et contrôlent les moyens de production (les machines, les industries, le capital, les matières premières, etc.) au détriment de ceux qui en sont dépourvus. Ainsi, selon lui, le capitalisme met en exergue un rapport d'inégalité entre la bourgeoisie, « la classe des capitalistes modernes qui possèdent les moyens sociaux de production (...) » et le prolétariat, « la classe des ouvriers salariés modernes qui ne possèdent pas de moyens de production (...) » (Marx & Engels, 1976 : 30)<sup>2</sup>. Déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, le philosophe allemand annonce un processus de généralisation de la production capitaliste qui est aujourd'hui descriptif de la mondialisation en ces termes :

Poussée par le besoin de débouchés de plus en plus larges pour ses produits, la bourgeoisie envahit le globe entier. Il lui faut s'implanter partout, mettre tout en exploitation, établir partout des relations. Par l'exploitation du marché mondial, la bourgeoisie donne un caractère cosmopolite à la production de tous les pays.

Au grand regret des réactionnaires, elle a enlevé à l'industrie sa base nationale (Marx & Engels, 1976 : 35).

Nkrumah et Diop, influencés par l'analyse critique de Marx contre le capitalisme, considèrent l'esclavage et la colonisation comme des conséquences de la généralisation de la production capitaliste. Dans son œuvre *Le néo-colonialisme*, le penseur ghanéen rappelle à cet effet que « l'Afrique se voit contrainte de payer très cher, une fois de plus, le fait historique que ce vaste et compact continent a apporté au capitalisme occidental de fabuleux bénéfices, d'abord par le trafic d'esclaves, puis par l'exploitation impérialiste » (Nkrumah, 1973 : 24). Dans son processus de généralisation, le capitalisme reproduit sur la scène internationale les rapports d'inégalité qui le caractérisent. C'est dans ces conditions que le continent a dû subir les affres de l'esclavage et de la domination coloniale. C'est d'ailleurs pour cette raison que pour Diop,

---

<sup>2</sup> Voir la note de bas de page 1 de Karl Marx et Friedrich Engels, *Manifeste du parti communiste*, trad. Laura Lafargue, Paris, Éditions Sociales, 1976, p. 30.



la lutte en vue de l'indépendance nationale correspondant à la souveraineté doit avoir pour objectif d'amener chaque Africain à réaliser :

qu'il existe une exploitation capitaliste qui est la cause de toutes nos misères et qui ne peut cesser qu'avec la suppression totale du colonialisme ; que tous les Africains depuis les plus aisés jusqu'aux plus pauvres, en passant par les fonctionnaires et les chômeurs, constituent une immense classe d'exploités qui doit et peut lutter pour la suppression totale de cette exploitation (Diop, 1990 : 46).

Dans la mesure où la mondialisation renvoie à une généralisation de la production capitaliste dont les conséquences en Afrique ont été l'esclavage et la colonisation, les rapports d'inégalité entre possédants des moyens de production et non possédants persistent dans les relations internationales. Sur la scène internationale actuelle, ces rapports sont déterminés par l'influence économique des États dans les relations internationales. À ce sujet, les États africains représentant moins de 3% dans le commerce mondial contre plus de 40% pour les États de l'Union européenne, leurs principaux partenaires économiques, apparaissent comme des acteurs marginaux des relations internationales malgré leur importance dans l'exportation des matières premières. Cela révèle que ces États disposent des ressources nécessaires pour leur développement socio-économique mais n'en ont pas le contrôle effectif afin d'être influents dans les relations internationales. De plus, selon l'ONU, parmi les 46 Pays les Moins Avancés (PMA), nous comptons 32 qui proviennent d'Afrique<sup>3</sup>, ce qui traduit la situation de vulnérabilité du continent.

Marginalisés dans le commerce mondial et vulnérables, les États africains sont de simples acteurs des relations internationales dont le rôle est de subir le diktat des pays dits puissants au regard de leurs avancés économiques et militaires. Anne-Cécile Robert en vient à utiliser la formule de « dominé exemplaire » pour qualifier les États africains, car, selon elle, dans sa relation avec les pays puissants, « aucun État pauvre ne peut spontanément rivaliser avec ces pays » (Robert, 2006 : 43). Cette situation de domination que subissent les États africains justifient la nécessité de la conquête de la souveraineté qui constitue l'ultime enjeu des luttes de libération selon Nkrumah et Diop. D'ailleurs, ces deux penseurs politiques ont proposé une lecture anticipatrice de cette situation de domination qui met à mal l'exercice de la souveraineté des États indépendants d'Afrique.

---

<sup>3</sup> Cf. ONU, *Manuel relatif à la catégorie des pays les moins avancés : inscription, retrait et mesures spéciales de soutien*, 4<sup>e</sup> édition, Publication des Nations Unies, Octobre 2021.



## 2.2. Le néo-colonialisme et la souveraineté : le diagnostic prospectif de Nkrumah et Diop

C'est sous le prisme du concept de néo-colonialisme que Nkrumah et Diop ont mené des réflexions philosophiques et politiques d'anticipation sur la situation de dominé des États africains dans la mondialisation. Jean-Paul Sartre forge ce concept en 1956 lors d'un discours adressé au peuple algérien qu'on retrouve dans son recueil de texte intitulé *Situations V*. Le néo-colonialisme désigne, pour le philosophe français, l'ensemble des actions entreprises par les métropoles pour reformer le système colonial que les peuples colonisés étaient sur le point de vaincre. Une telle entreprise vise le maintien de la domination et l'exploitation colonialiste en dépit de la fin des relations colonisateur/colonisé. Face à la détermination des peuples à conquérir leur indépendance en vue de leur souveraineté, les métropoles décident de « tronquer (...) le régime colonial contre un néo-colonialisme » (Sartre, 1964 : 208) dans le but de conserver la logique coloniale dans de nouvelles formes de relation. En ce sens, le néo-colonialisme est un procédé, une méthode, mieux une stratégie pour conserver le colonialisme en voie de disparition sous une nouvelle forme.

Cette conception du néo-colonialisme développée par Sartre en termes de stratégie de maintien de la domination et l'exploitation colonialiste dans de nouvelles formes de relation est mise en exergue dans la pensée politique de Diop. Dans *Les fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique noire*, notamment au chapitre V intitulé « La nouvelle stratégie », le natif de Caytu révèle ce que le penseur existentialiste a appelé « mystification néo-colonialiste » (Sartre, 1964 : 25). Qualifiant le Général de Gaulle de « véritable stratège », il explique que celui-ci s'est inspiré de l'expérience de l'Indochine et de l'Afrique du nord pour se résoudre à accorder l'indépendance aux peuples de l'Afrique noire dans le dessein de ralentir leur marche vers la souveraineté, c'est-à-dire l'indépendance nationale selon le mot de Diop.

L'expérience d'Indochine et celle d'Afrique du Nord ont servi à devancer les événements en Afrique noire. Elles ont permis d'octroyer l'indépendance qui allait être arrachée (...).

C'est un acte de haute stratégie destiné visiblement à atrophier la conscience nationale, à l'amoindrir au point de la rendre associable à toutes sortes de mixture (Diop, 1974 : 46-47).

Le néo-colonialisme est, en ce sens, un mécanisme savamment mis en place au cours des luttes de libération pour contrecarrer la quête de libération totale des peuples consistant en l'exercice de la souveraineté. Nkrumah part du même sens de stratégie devant freiner les peuples dans leur conquête de la souveraineté renvoyant à leur « véritable indépendance », mais considère le néo-colonialisme comme une idéologie qui succède au colonialisme. Pour lui, le colonialisme prend fin avec l'accession à l'indépendance des peuples. Comme il le souligne, « une fois qu'un



territoire a reçu une indépendance nominale, il n'est plus possible, comme c'était le cas au siècle dernier, de faire marche arrière » (Nkrumah, 1973 : 9). Le néo-colonialisme indique alors une nouvelle situation à laquelle sont appelés à faire face les peuples constitués désormais en des États indépendants. La nature de cette nouvelle situation est déterminée par les rapports entre les nouveaux États et les autres dont les anciens colonisateurs qui manœuvrent pour conserver leur mainmise sur leurs anciennes colonies. De la sorte, « l'essence du néo-colonialisme, c'est que l'État qui y est assujéti est théoriquement indépendant, possède tous les insignes de la souveraineté sur le plan international. Mais en réalité, son économie, et par conséquent sa politique, sont manipulées de l'extérieur », nous dit Nkrumah (1973 : 9). Dès lors, si le néo-colonialisme transparait chez Diop comme une stratégie de maintien du colonialisme, Nkrumah emploie ce concept pour révéler une nouvelle situation de domination et d'exploitation qui concerne les États nouvellement indépendants.

Ces deux penseurs politiques se rejoignent sur l'idée que le néo-colonialisme est une continuation de la logique coloniale dans de nouvelles relations. Cette convergence de vue s'explique par le fait qu'ils identifient un même fondement au néo-colonialisme : la balkanisation. Pour Nkrumah tout comme Diop, le maintien de la balkanisation est le signe que la transformation structurelle des sociétés pour leur souveraineté mettant définitivement un terme à la colonisation n'a pas été entreprise dans la mesure où la colonisation procède de la balkanisation. En effet, à la suite de l'éviction militaire, c'est par le morcellement des grands empires que les puissances colonisatrices ont pu déstructurer les systèmes politiques existants et intégrer les peuples à l'ordre social colonial. La balkanisation, en tant que politique coloniale officiellement décidée lors de la conférence de Berlin entre 1884 et 1885, érige des barrières physiques entre les peuples qui ont également un effet de barrières psychologiques. Séparés et cloisonnés à l'intérieur de frontières arbitrairement déterminées, les peuples se pensent différents les uns des autres et entérinent la division qui consacre la domination coloniale suivant le dicton : « diviser pour mieux régner ». S'accommodant avec ses délimitations coloniales, les leaders politiques qui portent l'espoir des luttes de libération seront à l'origine d'une :

prolifération de petits États dictatoriaux sans liens organiques, éphémères, affligés d'une faiblesse chronique, gouvernés par la terreur à l'aide d'une police hypertrophiée, mais sous la domination économique de l'étranger, qui tirerait ainsi les ficelles à partir d'une simple ambassade (...) (Diop, 1974 : 30-31).

Nous pouvons renchérir avec les mots de Nkrumah :



La création de plusieurs États faibles et instables de ce genre en Afrique fera, espère-t-on<sup>4</sup>, que ces territoires continueront de dépendre des anciennes puissances colonisatrices, pour l'aide économique (...). Cette politique de balkanisation est le nouvel impérialisme, le nouveau danger qui menace l'Afrique (Nkrumah, 1994 : 209).

La situation de dominé des États africains dans la mondialisation s'explique par leur faiblesse matérialisée par la marginalisation dans le commerce mondial et la vulnérabilité en tant que pays pauvres. Ainsi, il se trouve qu'aujourd'hui, « les Africains vivent avec les conséquences de leur adaptation aux marchés extérieurs, aux conquêtes étrangères et à l'étroitesse des canaux des économies coloniales et post-coloniales » Cooper (2022 : 65). Avec l'analyse de Nkrumah et Diop du néo-colonialisme, nous comprenons que c'est le maintien du morcellement du continent en de petits États selon l'héritage colonial qui rend compte de la faiblesse de ceux-ci. Pour le dire autrement, l'état actuel du continent constitué de micro-États ne permet pas à ceux-ci d'exercer la souveraineté. Nkrumah et Diop nous révèlent ainsi par anticipation le diagnostic de la faiblesse actuelle des États africains rendant dérisoire leur qualité de souverain. Le morcellement du continent en de petites entités politiques étant identifié comme la cause de cette faiblesse, nos deux philosophes proposent à l'unanimité l'unité comme la solution.

### **3. L'unité africaine selon Nkrumah et Diop, le moyen de reconquête de la souveraineté**

#### **3.1. La nécessité de l'aliénation de la souveraineté en vue de l'unité**

La réalisation de l'unité africaine comme le remède contre la balkanisation qui est à l'origine de la faiblesse des États sur la scène internationale nécessite un sacrifice de la part de chaque État. Ce sacrifice consiste en l'abandon partiel ou total de leur qualité de souverain en vue de cette unité. Une telle exigence peut paraître contradictoire avec la quête de la souveraineté qui est considérée comme l'enjeu ultime de la libération des peuples. Il convient de faire remarquer que sur la scène internationale, les rapports entre États sont relatifs à des politiques de puissance. Chaque État vise à exprimer sa puissance parce que doté de la qualité de souverain que Jean Bodin définit comme « la puissance absolue et perpétuelle d'une République » (Bodin, 1993 : 74). Comme nous l'avons analysé plus haut, cette pensée du juriste français de l'époque de la renaissance traduit que tout État a pour essence d'être souverain, et donc est porté à exercer cette souveraineté qui lui est propre.

De ce fait, les relations internationales se constituent sur la base de rapports conflictuels dans la mesure où chaque État entend s'exprimer comme une « puissance absolue et perpétuelle ».

---

<sup>4</sup> Nkrumah parle ici de l'intention des colonisateurs.



Présenter comme l'organisation internationale de maintien de la paix et de la sécurité dans les rapports entre États, l'ONU reconnaît cependant la souveraineté de ses États membres, ce qui signifie qu'elle n'a pas d'autorité sur eux. N'existant pas d'autorité centrale supérieure aux États, ceux-ci interagissent dans un environnement anarchiste où le puissant domine le faible. C'est fort de cela que nous sommes aujourd'hui dans un monde où les États forts militairement et économiquement cherchent à maximiser leurs intérêts en exerçant leur puissance sur les faibles.

Se situant parmi les faibles, les États africains pris individuellement n'ont ni les capacités militaires ni les capacités économiques pour exercer une quelconque puissance dans les relations internationales. L'interpellation de Nkrumah adressée à ses pairs chefs d'États lors du sommet constitutif de l'OUA le 24 mai 1963 à Addis-Abeba garde ainsi toute son actualité :

Nul d'entre nous, travaillant seul et individuellement, ne peut parvenir à réaliser son développement intégral. (...). Seule une Afrique unie fonctionnant sous un gouvernement d'union peut avoir la puissance de mobiliser les ressources matérielles et morales de nos divers pays et de les utiliser efficacement et énergiquement, de manière à susciter un changement rapide dans la condition de notre peuple.<sup>5</sup>

Dans le contexte actuel où les États africains sont faibles militairement et économiquement, la préservation de leur souveraineté dans les relations interétatiques est problématique. Sur la scène internationale, les États existent par leur capacité d'agir pour défendre et maximiser leurs intérêts en vue de préserver leur souveraineté contre tout autre État ou acteur international (notamment les multinationales) ayant des velléités de domination. « Les rapports de force existent toujours entre États, même entre États amis ou alliés, partenaires économiques privilégiés », rappelle N'Da (2017 : 364). Être un État faible dans ce contexte de rapports de force, c'est perdre la capacité d'agir pour les intérêts de son peuple comme le dirait Nkrumah ou perdre la capacité à l'initiative historique, selon l'expression de Diop. En un sens, la faiblesse d'un État dans les relations internationales le dispose à l'aliénation de sa souveraineté.

L'aliénation de la souveraineté sur la scène internationale est une perte de la capacité d'un État à défendre les intérêts du peuple qu'il représente dans ses relations avec les autres. Ce qui est en jeu dans cette aliénation de la souveraineté, c'est l'existence de l'État en tant que tel. L'État étant une représentation juridique du peuple, son action est censée refléter l'intérêt du peuple qu'il représente. Lorsqu'il agit dans l'intérêt d'un autre État, il met en cause son existence en tant que le représentant du peuple qui l'a constitué. En cela, un État dont la souveraineté est

---

<sup>5</sup> Nkrumah Kwame, *Discours prononcé au sommet de l'OUA le 24 mai 1963 à Addis-Abeba* [En ligne] : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire/1794>, consulté le lundi 13 mai 2024.



aliénée sur la scène internationale se perd en un autre. C'est pourquoi en invitant à l'unité, Diop insiste que cela doit : « refléter chez nous tous, et chez les responsables politiques en particulier, un souci de survie (...) » (Diop, 1974, p. 31).

Dès lors, l'unité paraît l'alternative pour les États africains de préserver et exercer leur souveraineté sur la scène internationale. Cette unité, dans son acception politique, est entendue par Nkrumah et Diop comme un fédéralisme. Cela suppose une autorité suprême, l'État fédéral, à laquelle se soumettront les différents États. La soumission des États à l'État fédéral pour constituer l'unité est la conséquence de la décision de chaque État d'abandonner partiellement sa souveraineté. Cet acte d'abandon de sa souveraineté renvoie également à une aliénation. Mais ici, l'aliénation est un acte volontaire qui renvoie à son sens juridique désignant la cession d'un bien à un autre. Céder étant un acte délibéré, c'est volontairement que les États sont appelés à aliéner partiellement leur souveraineté en vue de l'unité. En ce sens, loin de traduire une perte de soi en un autre, l'aliénation de la souveraineté constitue une initiative stratégique pour défendre les intérêts des peuples. Si en conservant leur souveraineté au niveau continental, les États se retrouvent dans des rapports de force sur la scène internationale où ils voient leurs souverainetés aliénées malgré eux, l'aliénation de leur souveraineté qui procède de leur volonté apparaît comme un sacrifice nécessaire pour être en mesure de défendre les intérêts des peuples. La nécessité de l'unité africaine étant justifiée, il convient de savoir comment Nkrumah et Diop envisagent la réaliser.

### **3.2. De la réalisation de l'unité pour une Afrique souveraine**

Tel est le défi que la destinée a jeté aux dirigeants de l'Afrique. C'est à nous de saisir cette occasion magnifique de prouver que le génie du peuple africain peut triompher des tendances séparatistes pour devenir une nation souveraine, en constituant bientôt, pour la plus grande gloire et la prospérité de son pays, les États-Unis d'Afrique (Nkrumah, 1994 : 254).

Par ces mots extraits de son livre-programme *L'Afrique doit s'unir*, Nkrumah présente le projet d'États-Unis d'Afrique comme la condition pour préserver la souveraineté des États et garantir le progrès socio-politique et économique des peuples. Plus qu'un simple vœu, la réalisation de ce projet est, pour le natif de Nkroful, le destin des sociétés africaines. Diop s'inscrit dans cette même veine en considérant que le fédéralisme constitutif de ce projet est « l'unique moyen de faire basculer l'Afrique Noire sur la pente de son destin historique, une fois pour toutes » (Diop, 1974 : 121). Nous convenons de l'optimisme de nos deux auteurs au sujet de la réalisation des États-Unis d'Afrique. Assurés que l'unité africaine sous la forme d'un État fédéral verra le jour tôt ou tard parce qu'étant la condition du progrès auquel aspirent les peuples, Nkrumah et Diop



ne préconisent tout de même pas l'attentisme. Leurs pensées politiques indiquent les chantiers à construire pour réaliser cette unité.

Le chantier principal que Nkrumah et Diop invitent à bâtir pour réaliser l'unité africaine est la reconstruction de la personnalité africaine. Tous deux estiment que l'esclavage, le colonialisme et le néo-colonialisme induisent une dépersonnalisation de l'Africain. Cette dépersonnalisation est ce qui est à l'origine de la perte de l'initiative historique chez l'Africain pour créer les conditions matérielles et immatérielles de son existence. De ce fait, comme le relate Patrick Dramé « Le retour d'une Afrique "déniée", "dépersonnalisée" et "spoliée" sur la scène internationale passe inévitablement, selon Diop et Nkrumah, par l'édification des "États-Unis d'Afrique" fondée sur la re-construction d'une identité socio-politico-culturelle propre » (Dramé, 2013 : 296).

Pour ce faire, Nkrumah propose de reconstituer la personnalité africaine à travers le consciencisme, sa philosophie. Cette philosophie prône la prise en compte des influences étrangères de sorte qu'il la définit comme « l'ensemble, en termes intellectuels, de l'organisation des forces qui permettront à la société africaine d'assimiler les éléments occidentaux, musulmans et euro-chrétiens présents en Afrique et de les transformer de façon qu'ils s'insèrent dans la personnalité africaine » (Nkrumah, 1976 : 98). L'enjeu de cette conception de la personnalité africaine est l'unité culturelle que le philosophe ghanéen entend comme une synthèse harmonieuse qui conserve les différences culturelles.

Dans la même perspective de l'unité culturelle, Diop préconise de remonter dans l'histoire afin de déterminer l'origine commune des Africains. En démontrant la vérité scientifique de l'antériorité nègre de l'Égypte antique, l'égyptologue sénégalais révèle que les peuples de l'Afrique noire ont un berceau culturel commun. En cela, il affirme une unité culturelle qui détermine une personnalité africaine homogène sans être « en contradiction avec une reconnaissance de la diversité » (Boa, 2007 : 173). Ainsi, l'unité africaine telle qu'envisagée par Diop est relative à l'Afrique subsaharienne, à l'exclusion des peuples d'Afrique du nord dont l'identité culturelle est différente de l'identité nègre. Il précise qu'elle part « du tropique du cancer au Cap, de l'océan indien à l'océan Atlantique » (Diop, 1974 : 39). En revanche, Nkrumah proclame l'unité africaine à l'échelle du continent y compris les îles suivant sa conception de l'unité culturelle qui intègre toutes les différences culturelles coexistant en Afrique. « Pour nous, l'Afrique est une, îles comprises. Nous rejetons l'idée de toute espèce de séparation. Du Cap à Tanger ou au Caire, de Cap Guardafui aux îles du Cap Vert, l'Afrique est une et indivisible », énonce Nkrumah (1994 : 249).



En dépit de cette divergence sur la dimension géographique de l'unité africaine, Nkrumah et Diop nous permettent de comprendre que le projet d'États-Unis d'Afrique qui est de nature politique ne peut être réalisé sans un socle culturel. Pour ces deux penseurs, « la culture est capital pour le développement » (Boa & Ety, 2020 : 163). L'importance de la dimension culturelle dans la création des États-Unis d'Afrique indique que ce sont les peuples qui pourront impulser le désir de l'unité aux politiques. « C'est par l'effort du peuple que le colonialisme est expulsé, c'est à la sueur de son front que se construisent les nations », nous rappelle Nkrumah (1976 : 126). De ce point de vue, la réalisation du projet d'États-Unis d'Afrique nécessite l'unité culturelle des peuples dont l'effectivité suppose que ceux-ci ont pu surmonter les différences culturelles par une conscience intégrative des éléments culturels ou une conscience historique du fond culturel commun.

Portée par les peuples, l'unité africaine se déclinant en États-Unis d'Afrique demeure un projet dont la réalisation relève de l'action politique, d'où le chantier politique. Elle consiste en un fédéralisme qui procédera par l'intégration économique et politique des États. Pour montrer que ce projet est réaliste, Nkrumah et Diop évoquent les États-Unis d'Amérique comme un modèle. L'État fédéral assurera la souveraineté dans les relations internationales sur les questions de politique extérieure, défense, monnaie et commerce extérieur. Quant aux États fédérés, ils exprimeront la souveraineté au plan national notamment sur les questions de justice, santé, éducation, protection des droits des individus, etc. Au regard de cette description utopique des États-Unis d'Afrique au sens de ce qui n'est pas encore réalisé, nous pouvons affirmer avec les mots de Diop ceci :

Il devient donc clair que c'est seulement l'existence d'États Africains Indépendants fédérés au sein d'un Gouvernement central démocratique [...] qui permettra aux Africains de s'épanouir pleinement et de donner toute leur mesure dans différents domaines de la création, de se faire respecter – voire aimer – de tuer toutes formes de paternalisme, de faire tourner une page de la philosophie, de faire progresser l'humanité en rendant possible une fraternisation entre les peuples qui deviendra alors d'autant plus facile qu'elle s'établira entre États indépendants au même degré et non plus entre dominants et dominés (Diop, 1979 : 10).

En somme, la construction de la souveraineté repose sur l'édification d'un État fédéral qui, dans son fond, sera porté par les instruments politique, économique, militaire, culturel. Autrement dit, une souveraineté ne peut véritablement s'exprimer que lorsqu'elle est conduite par une économie dynamique, une puissance militaire et une véritable politique de l'État fédéral. Car comme le souligne Somet (2023 : 32) « une indépendance des États africains qui ne seraient pas unis et regroupés dans une fédération ne sera que factice ».



## Conclusion

Kwame Nkrumah et Cheikh Anta Diop nous offrent par leur réflexion un chemin fiable pour penser le devenir de l'Afrique. Ils donnent, par cette possibilité, ce moyen de sortir de toute phraséologie incantatoire en crise de conviction. La nécessité de changement est un principe dynamique qui insère l'homme dans l'urgence de la recherche d'une vie de qualité. En cela, Nkrumah et Diop portent l'espérance et la flamme des rêves de grandeur. Le nouveau ne peut advenir véritablement que lorsque ce qui est ancien est clos, meurt. La souveraineté ne peut être une réalité que lorsque les Africains mèneront le combat qui les conduira dans une vision prospective comme l'ont bien montré les philosophies de Nkrumah et de Diop. La rédemption de l'Afrique ne pourra se réaliser que sur la base d'un projet au cœur duquel s'inscrit un ethos de la confiance compétitive propre à chaque Africain gagné par l'amour de l'Afrique. Cela suppose la mise en place d'instruments institutionnels s'exprimant aux niveaux politique, économique, militaire et culturel. C'est là tout le sens de l'édification de l'État continental au cœur du projet nkrumahien et diopien. Cette réflexion à partir de ces penseurs alliant philosophie et science politique nous ouvre dans le champ de la philosophie des relations internationales. Il en découle une nouvelle dynamique qui est de repenser la souveraineté décoloniale en contexte de mondialisation.



## BIBLIOGRAPHIE

AMIN, S., (1991), *L'empire du chaos. La nouvelle mondialisation capitaliste*. Paris, L'Harmattan.

BAMAZE N'GANI E., (2024). « Contribution pour une appréhension des coups d'État militaires de la troisième vague en Afrique ». *Revue Internationale du Chercheur*, Vol 5, n° 1, p. 987-1025.

BAMBA A., (2013). « Cheikh Anta Diop, Kwame Nkrumah, Joseph Ki-Zerbo et le projet d'intégration et de renaissance africaines ». *Noûs*, n° 11, Abidjan, CERPHIS, p. 45-68.

BARRAUD B., (2017). « Souveraineté de l'État et puissance de l'État ». *Revue de la Recherche Juridique – Droit Prospectif*, n° 165, Paris, Hal science ouverte, p. 1-21. [En ligne] <https://hal.science/hal-01634256>.

BERGER S., (2003), *Notre première mondialisation : leçons d'un échec oublié*. Paris, Seuil.

BOA Th R. L. & Ety M., (2020), *Reconstituer le corps glorieux d'Osiris*, Abidjan, Les éditions KAMIT.

BOA Th. R. L., (2007), *Nietzsche et Cheikh Anta Diop*. Paris, L'Harmattan.

BODIN J., (1993), *Les six livres de la République*. Paris, Librairie générale française.

COOPER F., (2022), *L'Afrique dans le monde. Capitalisme, empire, État-nation*, Paris, Payot.

DIOP C. A., (1990), *Alerte sous les Tropiques, Articles 1946-1960. Culture et développement en Afrique Noire*. Paris, Présence Africaine.

DIOP C. A., (1979), *Nations nègres et culture*. Paris, Présence Africaine.

DIOP C. A., (1974), *Les fondements économiques et culturels d'un État fédéral en Afrique noire*. Paris, Présence Africaine.

DJIENA WEMBOU M. & FALL D., (2017), *Relations internationales contemporaines. Mythes, Manipulations et Réalités*. Paris, L'Harmattan.

DO-NASCIMENTO J., (2020), *La pensée politique de Cheikh Anta Diop*. Paris, L'Harmattan.

DRAMÉ P., (2013). « Une construction identitaire dans l'Afrique postcoloniale : le projet d'États-Unis d'Afrique chez Diop et Nkrumah ». *Outre-mers. Revue d'histoire*, n° 378-379, Paris, Société Française d'Histoire des Outre-Mers (S.F.H.O.M.), p. 295-312. [En ligne] : [https://www.persee.fr/doc/outre\\_1631-0438\\_2013\\_num\\_100\\_378\\_5017](https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2013_num_100_378_5017).



EKANZA S.-P., (2006). « Le double héritage de l’Afrique ». *Études. Revue de culture contemporaine*, n° 4045, Paris, Éditions S.E.R., p. 604-616. [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2006-5-page-604.htm>.

HONNETH A., (2012). « La reconnaissance entre États ». *Cultures & Conflits*, n° 87, Paris, L’Harmattan, p. 27-36. [En ligne] : <https://doi.org/10.4000/conflits.18467>.

KYÉLEM de TAMBÈLA A. J., (2007), *Relations diplomatiques et souveraineté*, Paris, L’Harmattan.

MARX K. & ENGELS F., (1976), *Manifeste du parti communiste*. Trad. Laura Lafargue, Paris, Éditions Sociales.

N’DA P., (2017), *Sociologie politique*. Paris, L’Harmattan.

NKRUMAH K., (1994), *L’Afrique doit s’unir*. Trad. Laurent Jospin, Paris, Présence Africaine.

NKRUMAH K., (1976), *Le Consciencisme*. Trad. Starr et Mathieu Howlett, deuxième édition, Paris, Présence Africaine.

NKRUMAH K., (1973), *Le néo-colonialisme, dernier stade de l’impérialisme*. Trad. Thomas Nelson, Paris, Présence Africaine.

NKRUMAH K., (1963), *Discours prononcé au sommet de l’OUA le 24 mai 1963 à Addis-Abeba*. [En ligne] : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire/1794>, consulté le lundi 13 mai 2024.

ROBERT A.-C., (2006), *L’Afrique au secours de l’Occident*. Paris, Les Éditions de l’Atelier.

SARTRE J.-P., (1964), *Situations V. Colonialisme et néo-colonialisme*. Paris, Gallimard.

SOMET Y., (2023), *Lire Cheikh Anta Diop. Une approche thématique*. Le Pléssis-Trévisé, Teham Éditions.